



SECTION
SPORTIVE
HANDBALL

MON PARCOURS SCOLAIRE ET EDUCATIF

SECTION SPORTIVE HANDBALL

POUR QUI ?

Ouvert à toutes les jeunes filles intéressées et motivées par la pratique du handball qui entrent en classe de sixième ou de cinquième à la rentrée.

OBJECTIFS

1. Contribuer à l'épanouissement de l'élève, développer l'estime de soi et la confiance en soi, permettre l'intégration sociale et un bien être de l'élève scolaire et sportif.
2. Acquérir des connaissances et construire des compétences qui dépassent la pratique de joueur (arbitres, officiels, dirigeants).
3. Capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre, des adversaires et des partenaires.
4. Participer à la dynamique du club et de l'association sportive du collège (arbitrage, engagement sur d'autres activités), de préférence.
5. Accéder à des performances sportives de niveau départemental, régional voire national par le biais des compétitions UNSS.
6. Permettre au joueur d'atteindre son plus haut niveau de performance.

RECRUTEMENT

1. Niveau scolaire : critères fixés par l'équipe enseignante en accord avec le chef d'établissement.
2. Niveau sportif : organisé par l'entraîneur de l'équipe première de l'ALJO.
3. **Le recrutement ne sera définitif qu'après avis de la commission.**

PROFIL

1. Etre licenciée à la fédération française de handball, de préférence.
2. Etre motivée et avoir un bon niveau scolaire.
3. Ne pas avoir de contre-indication médicale.
4. Remplir et déposer un dossier d'inscription.
5. Satisfaire aux tests physiques et sportifs.
6. S'inscrire à l'UNSS handball de l'établissement et participer aux compétitions, de préférence.

ENCADREMENT

1. Référent pédagogique en lien avec les enseignants et chargé du suivi scolaire : **CPE**. Celui-ci est chargé de la coordination, du suivi scolaire et des évaluations des élèves. Il coordonne ses actions avec des cadres sportifs titulaires d'un brevet d'état. Un bilan aura lieu après chaque conseil de classe et ponctuellement si nécessaire.
2. **Désiré PARFAIT**, entraîneur de l'ALJO COGNAC

SECTION SPORTIVE HANDBALL

ORGANISATION

Les élèves bénéficient de la totalité des horaires obligatoires d'enseignement relevant de leur niveau de scolarité en cohérence avec les programmes officiels et le projet pédagogique d'EPS.

Deux séances de handball sont intégrées aux cours en supplément des horaires obligatoires d'EPS et de l'UNSS.

La participation des élèves de la section sportive à l'association sportive du collège et aux compétitions est encouragée.

Les installations sont regroupées sur un lieu unique : gymnase du collège.

Les contenus sportifs se répartissent entre physique (motricité, coordination et adresse) et technique (individuelle et spécifique au poste).

Les horaires d'entraînement sont :

- ✓ **Mardi de 11h30 à 13h00**
- ✓ **Vendredi de 11h30 à 13h00**

L'amplitude horaire des cours est comprise entre 08h30 et 17h00. Les 3 heures de pratique handball sont intégrées à l'emploi du temps du jeune sportif.

SCOLARITE

Les élèves ont les mêmes horaires que ceux des autres classes pour l'ensemble des disciplines.

La langue vivante 1 est l'anglais, la langue vivante 2 est l'espagnol ; l'aménagement de l'emploi du temps peut être incompatible avec une autre option (latin, CHAAP, 6^{ème} bi-langue)

VIE SCOLAIRE

Le maintien en section sportive Handball est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur. Tout comportement inadapté sera sanctionné.

SUIVI MEDICAL

Les élèves sont aptes a priori et n'ont pas à présenter de certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour accéder à cet enseignement. Cependant un bilan annuel médical et podologique auprès du médecin du club, médecin fédéral-médecin du sport, le Docteur Fethy BENSAAAD de l'hôpital de BARBEZIEUX (05.45.78.00.04) est recommandé.

SECTION SPORTIVE HANDBALL

ADMISSION ET INSCRIPTION

1. Le calendrier de recrutement
 - Mercredi 18 mai 2022 : Retour des dossiers
 - Vendredi 20 mai 2022 : Délibération de la commission de sélection
 - Lundi 23 mai 2022 : Tests physiques et sportifs
 - Mardi 24 mai 2022 : Délibération de la commission de sélection
 - Mercredi 25 mai 2022 : Envoi des réponses aux candidates et à l'établissement scolaire d'origine suite à la délibération
2. L'admission
 - Décision prononcée par le professeur des écoles (école primaire) ou par le chef d'établissement d'origine (collège) en accord avec la famille avec ou non demande de dérogation selon l'adresse du sportif au regard du secteur de recrutement du collège FONT-BELLE. Le dossier de demande de dérogation sera remis soit par l'établissement d'origine soit par le collège FONT-BELLE.
 - Affectation au collège FONT-BELLE : prononcée en commission d'affectation présidée par Monsieur l'Inspecteur d'académie mai ou juin 2022.

